

COËTJINFO

COETMIEUX



P. 6-7 : la nouvelle équipe municipale



P. 8 : nos fontaines, nos puits, rénovés ou reconstruits...
Et maintenant, et depuis plusieurs semaines, ce sont **Alain Le Guilloux** et **Yves Michel** qui ont entrepris la restauration -bénévole- du mur du jardin de l'ex-presbytère



P. 9-10-11 : Compte administratif 2019, Budget primitif 2020 et subventions...



SOMMAIRE

Etat-civil.....	2
Urbanisme.....	2
Travaux.....	3
Médiathèque.....	5
Infos municipales.....	3-4
Elections municipales.....	6-7
Patrimoine.....	8
Subventions, C.A 2019, B.P 2020.....	9-10-11
A votre service.....	12
La crise sanitaire.....	13-14-15
Coup de projecteur.....	16



MAIRIE

Horaires d'ouverture :

- Du lundi au vendredi de 9h00-12h00 et de 14h00-17h00 et le samedi matin de 9h00-12h00 ; fermée le mardi, mercredi après-midi et jeudi après-midi.
- 3 rue de la Mairie - 22400 COËTMIEUX
Tél. : 02.96.34.62.20
Fax : 02.96.34.66.07
Mairie.coetmieux@wanadoo.fr
www.coetmieux.fr

Médailles d'Honneur du Travail

PROMOTION DU 1^{ER} JANVIER 2019

- **MÉDAILLE ARGENT :**
 - M. MORVAN Damien, « 4, rue des Landes »
- **MÉDAILLE VERMEIL :**
 - Mme LE COQU Isabelle, « 9, rue de la Fontaine »
 - Mme ROHON Fabienne, « 4 bis, rue du Marchix »
 - Mme ROUVRAIS Catherine, « 3, rue Morvan »
- **MÉDAILLE OR :**
 - M. RACAPE Roland, « 44, rue de la Glanerie »

Médaille d'Honneur Agricole

PROMOTION DU 1^{ER} JANVIER 2019

- **MÉDAILLE ARGENT :**
 - M. PANSART Samuel, « 28, rue des Landes »

Félicitations

ÉTAT CIVIL

Naissances

- **Sohen EMERY-BOURGOIN** né le 3 février 2020, « 14 bis, rue Morvan »
- **Malia BINDIKA**, née le 3 février 2020, « 6, rue de l'Etimieux »
- **Rose PHILIPPE**, née le 6 février 2020, « 6, impasse du Clos de la Mare »
- **Tiago-Yaël ESMORIS ESPASANDIN**, né le 7 février 2020, « 23, rue des Landes »
- **Lucile TOUSSAINT**, née le 29 février 2020, « 13 bis, rue du Coin »
- **Tiago GUEGAN**, né le 5 mars 2020, « 40 bis, rue de Belleville »
- **Léon RABIN**, née le 24 mars 2020, « 14, rue du Champ Mégard »
- **Izïa DABBOUBA**, né le 17 juin 2020, « Le Petit Beauvais » à Andel
Maman est partie d'Andel... pour Saint-Brieuc... Mais Izïa était très pressée de voir le jour... Il a fallu s'arrêter Rue de Belleville... pas banal...
- **Zéline LE BERT**, née le 10 juillet 2020, « 3, Impasse de la Garenne »

Décès

- **Michel HERVÉ**, décédé le 14 janvier 2020, « 6, Venelle de la Rue Morvan »
- **Annaïck GRALL épouse LE DILAVREC**, décédée le 27 janvier 2020, « 3, Impasse du Marronnier »
- **Marcel HERVÉ**, décédé le 26 janvier 2020, « 131, rue de Belleville »
- **Toussaint BOILLET**, décédé le 21 mars 2020, « 10, rue de la Truite »
- **Francine Cornillet**, décédée le 22 juillet.

URBANISME

Maison individuelle :

- M. Arnaud BOTREL et Mme BASSET Myriam, « Rue de la Forge »
- M. Julien TIREL et Mme Manuela BERTRAND, « Rue du Champ Mégard »
- M. Joffrey LE BRETON et Mme Auriane COUPPE, « 9 Bis, rue du Bourg l'Evêque »
- M. et Mme Jérémie TIREL, « Rue du Bas de la Lande »
- M. et Mme Christophe PERCEVAULT, « Rue des Quartiers »
- M. et Mme BOUGET Kévin, « 1A, rue des Landes »
- M. et Mme Jacky LESOEUR, « Rue du Champ Mégard »,
- M. Hervé RAULT et Mme Nelly BASSET, « Rue de la Forge »

Bâtiment industriel – Démolition / nouvelle construction :

- Chacun & Sons, « 4, rue des Bois Verts »

Extension maison individuelle :

- M. et Mme Ronan et Hélène POEZEVARA, « 18, rue du Bignon »

- M. Michel BOUILLARD, « 16, rue de la Fontaine »

Carpport :

- M. Daniel JEHAN, « 5, rue du Val Heurtault »
- M. Gaël CONNAN, « 4, impasse de la Garenne »

Aménagement maison :

- M. Romain L'HUILLIER, « 21, rue de la Poterie »

Rénovation maison :

- M. Patrice LESNE, « 38, rue de la Glanerie »

Garage :

- M. et Mme Michel LE CORGUILLE, « 9, rue du Verger »
- M. Eric GERARD, « 23, rue du Bas de la Lande »

Préau :

- M. et Mme Gilles JEUNEU, « 4, rue Saint-Michel »
- M. Jean-Claude PLESSE, « 7, rue des Perrières »

« Couleurs d'Automne » 2020 : la 11^{ème} édition n'aura pas lieu...

...Compte tenu de la situation sanitaire actuelle... Et qu'en sera-t-il début octobre ?... Décision a été prise d'annuler notre manifestation, à notre grand regret... Alors que, depuis fin février, le programme était « bouclé » avec une centaine d'exposants (artisans, artistes, pépiniéristes, producteurs locaux...). **Rendez-vous en 2021 !**

Compte-rendus des réunions du conseil municipal

Travaux / Voirie / Réseaux

• Suite à la décision du conseil municipal d'effacer les différents réseaux (réseau électrique, réseau d'éclairage public, réseau téléphonique) **rue de La Poterie, une partie des rues de La Fontaine et de l'Ecole**, le Syndicat Départemental d'Energie (SDE) a fait les études des travaux à réaliser (coûts...).

• **Travaux SDE/Extension Eclairage public aux abords de l'école de la Glanerie** : le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor (SDE22) a fait procéder à l'étude de l'extension de l'éclairage public **aux abords de l'école à proximité de la Rue de la Poterie**.
Le coût total de l'opération est estimé à 38 880 € TTC.

• **Reprise de voirie / Ecole de la Glanerie** : entreprise SETAP – Coëtmieux : 8 364 € TTC

• **Point A Temps Automatique 2020** : entreprise retenue : EUROVIA (Saint-Brieuc) pour un montant de 7 380 € TTC



• **Rue des Bois Verts : aménagement d'un sentier/piétons** : busage... sablage... déplacement de l'abribus... installation de l'éclairage public... pour, en particulier, la sécurité des enfants en période hivernale ; entreprise Leffondré Rouxel – Lamballe Armor (Morieux), coût : 12 109 € TTC



• **Renouvellement de panneaux de signalisation** : nécessité de remplacer certains panneaux de signalisation ; entreprise retenue : SELF SIGNAL (Cesson Sévigné) : 3 580.38 € TTC.

• **Lotissement « Les Jardins Maeg » Rue de la Glanerie** : il avait fallu abattre quelques arbres... dont les troncs ont été broyés... et, après séchage à l'abri mais en plein air pendant un an, **les 60 m³ de copeaux ont permis d'alimenter la chaudière bois de l'Ecole de la Glanerie, l'hiver dernier** : entreprise Optibois – Lamballe Armor (Planguenoual) : 1 656 € TTC



• **Travaux d'extension du réseau France Telecom Rue du Bas de la Lande** : entreprise Allez et Cie (Lamballe) concernant la réalisation d'une tranchée sous trottoir avec remblaiement, réfection et plan de recollement ainsi que fourniture et pose d'une chambre : L1T - 3 178.80 € TTC.

• **Epareuse, travaux de fauchage et d'élagage 2020 :**



Entreprise retenue : RAULT Emmanuel (Maroué) :

- Fauchage d'accotements > 42.65 € HT / heure
- Travaux d'épareuse > 45.70 € HT / heure
- Travaux de lamier > 85 € HT / heure

• **Contrat d'entretien des espaces verts avec les Ateliers de la Baie (APAJH - Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés)** : pour le terrain de Bi-Cross, la Rue de la Truite, le Rond-Point et la Zone Artisanale : 7 155.47 € T.T.C.

Terrains

• Achat des parcelles ZB 237 et ZB 238 :

Dans le cadre du projet d'aménagement de la rue de la Poterie et d'une partie des rues de la Fontaine et de l'Ecole de la Glanerie, proposition d'acheter les parcelles ZB 237 et ZB 238 situées 13, rue de la Poterie et appartenant à Madame HINGANT. Le terrain est libre.

Le service des domaines estime la valeur vénale à 67 000 €. Accord du Conseil Municipal.

• Cession d'une partie de la parcelle ZE 182 (ZA des Landes, côté Etimieux) :

Cession d'une partie de la parcelle ZE n°182, d'une contenance de 200m² au prix de 60 000 €. Il existe sur cette parcelle un pylône d'une hauteur de 45 m environ et des dalles techniques appartenant à TDF. Le bien est actuellement loué au titre d'un bail d'une durée de 12 ans signé et ayant pris effet le 14/11/2003 et dont la prochaine échéance est fixée au 13/11/2027.

Les droits de mutation et les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Indemnités de Fonction Maire, adjoints et conseillers

Le Conseil Municipal décide de fixer comme suit le montant des indemnités mensuelles pour l'exercice effectif, avec effet au 18 mai 2020 :

- **Maire** : 36 % de l'indice terminal de rémunération de la fonction publique, soit 3 889,38 € X 36% = 1 400,18 € brut mensuel
- **Adjoints** : 16,72 % de l'indice terminal de rémunération de la fonction publique, soit 3 889,38 € X 16,72 % = 650,30 € brut mensuel X 5 adjoints
- **Conseiller municipal délégué** : 16,72 % de l'indice terminal de rémunération de la fonction publique, soit 3 889,38 € X 16,72 % = 650,30 € brut mensuel X 1 conseiller délégué
- **Conseillers municipaux** : 1,29 % de l'indice terminal de rémunération de la fonction publique, soit 3 889,38 € X 1,29 % = 50,17 € brut mensuel X 11 conseillers municipaux

Soit total mensuel de 5 853,85 €

Démarches suite au COVID 19

• Fonds Local de Soutien COVID 19 :

La crise sanitaire liée au Covid 19 provoque des impacts majeurs sur le territoire de Lamballe Terre & Mer. L'Etat, la Région, Lamballe Terre & Mer avec ses partenaires et les communes ont actionné, depuis la mi-mars 2020, différents dispositifs d'accompagnement ou d'aide tant à destination des habitants, des associations que du monde économique.

Au regard :

- De la délibération du Conseil communautaire du 16 juin 2020 approuvant la création du fonds local de soutien COVID19 et sa participation à hauteur de 2 €/hab (ref. population totale),
- De l'intérêt public local,

Renouvellement du matériel informatique en mairie

Il est nécessaire d'améliorer la performance des postes informatiques existants ou de les remplacer suite au passage à Windows10.

Le critère d'appréciation pour choisir entre améliorer l'existant ou acheter des ordinateurs neufs est l'âge des PC actuels. Au-delà de 5 ans, la plupart des composants sont obsolètes et les mises à jour se passent mal. Un PC neuf durera plus de 5 ans, sera plus puissant et plus rapide.

Les ordinateurs actuels ont été acquis en juillet 2015...

Société retenue : PROXLAN (Lamballe Armor), pour un montant de 3 722,10 € TTC

Salle des Fêtes

L'installation du Wi-Fi est finalisée : un code d'accès sera remis pour les prochains utilisateurs lors de la location de la salle pour utiliser **le réseau internet en toute quiétude.**

Le matériel est dimensionné pour couvrir la salle entière.



Révision des loyers des logements communaux à compter du 1^{er} juillet 2020

Révision des loyers des logements communaux selon l'évolution de l'indice de référence des loyers en glissement annuel, **augmentation 0,92 %** à compter du 1^{er} juillet 2020.

Le Conseil municipal a décidé d'abonder le fonds local de soutien COVID19, dont la gestion est confiée à Lamballe Terre & Mer. La participation de la commune sera de 6 € / habitant (ref. population totale).

• Exonération des locaux commerciaux communaux suite à une fermeture administrative pendant le confinement :

Dans le cadre du confinement lié à la crise sanitaire du COVID19, les locaux commerciaux ont été obligés de fermer. A ce titre, un report ou une exonération des loyers était possible...

Le Conseil Municipal a validé cette exonération des loyers du salon de coiffure et du restaurant « Quoi de mieux » pour la période du 1^{er} avril au 30 mai 2020.

1^{er} trimestre 2020

Le début d'année fut propice aux animations participatives à la médiathèque. Au mois de janvier, la soirée documentaire et l'exposition « **A pied vers Compostelle** » proposées et animées par Gilbert Morfouace ont connu un vif succès. Fin janvier, c'est au son de la harpe de **Hoëla Barbedette** que 45 personnes se sont retrouvées pour un concert intimiste entre gwerz bretonnes et ballades suédoises. Un moment fort apprécié du public !

Les vacances de février furent consacrées à **l'impression**

3D : notre boulanger Maxime Boucher et les animateurs du service numérique de Lamballe Terre & Mer ont durant tout un après-midi présenté aux Coëtmieusiens les principes et le fonctionnement de l'impression 3D. Plus de 80 personnes se sont déplacées à la médiathèque à cette occasion.

Se réapproprier **les contes classiques sous forme de haïkus** (petits poèmes japonais), telle était l'idée de cette animation ludique d'Isabelle Hudrisier que nous avons proposée aux scolaires et à nos lecteurs en janvier et février.

La médiathèque à l'heure du COVID-19

Le 17 mars à 12h00 l'annonce tombe, «fermeture des bibliothèques», le confinement débute. Comment faire pour que nos lecteurs puissent continuer à s'évader par la lecture ?

Les liens sociaux se mettent en ébullition ; les bénévoles et Christelle Marchand, responsable de la médiathèque, invitent les lecteurs à utiliser la boîte à livres située au niveau du parking de la mairie. La boîte avait été créée à l'initiative du CME lors de la Journée Citoyenne de 2018.

En mai, la préfecture préconise la mise place de drive pour les médiathèques et demande aux lecteurs de ne pas manipuler les ouvrages lorsqu'ils viennent en bibliothèque. La médiathèque met alors en place un **catalogue en ligne** afin de faciliter l'accès aux ressources. L'info est relayée par le site internet de la commune : [coetmieux.fr/cadre de vie et loisirs/médiathèque-Espace Carouët](https://coetmieux.fr/cadre-de-vie-et-loisirs/mediathèque-Espace-Carouët). Les lecteurs reçoivent après commande un mail de confirmation de la disponibilité des ouvrages et n'ont plus qu'à venir récupérer leurs documents aux heures d'ouverture de la médiathèque. Le service connaissant un réel succès, il sera maintenu.

À noter !

Pour réserver vos livres en ligne :
coetmieux.fr sous Cadre de vie et loisirs / Médiathèque-Espace Carouët
ou directement à l'adresse <https://coetmieux-pom.c3rb.org/>

La médiathèque est un lieu convivial, ouvert à tous.
N'hésitez pas à nous faire part de vos envies de livres ou d'animations
ou tout simplement poussez la porte...

Nouveaux horaires :

- mardi de 10 h à 12 h
- mercredi de 10 h à 12 h et de 16 h à 18 h
- vendredi de 16 h à 18 h
- samedi de 10 h à 12 h.

La médiathèque est fermée au mois d'août ;
rendez-vous le 2 septembre.

Centre de loisirs



Le centre de loisirs de Coëtmieux a accueilli environ 90 enfants par jour les semaines du mois de Juillet. Les enfants ont bénéficié, en l'absence de mini camps en raison des mesures sanitaires, d'activités extérieures ou de grands jeux proposés par les animateurs. Kayak, tir à l'arc, fabrication de cerfs-volants, géocaching, activités équestres étaient au programme de nos protégés. L'accueil de loisirs travaille en collaboration avec des prestataires de loisirs (école Française de Cerf-volant / base nature et nautique de Pen Ar C' Hoat de Trémargat / Base sport nature de Plémet / Haras de Lamballe / Le syndicat des CAP Erquy / Viscomica). Ces mêmes conditions sanitaires n'ont pas empiété sur le plaisir ressenti par les enfants lors de ce début de vacances. Un mois de Juillet bien rempli et riche en bonne humeur qui ensoleillera les souvenirs des enfants.

Mission argent de poche

Depuis plusieurs années maintenant, la commune est sollicitée à l'été par le PIJ (Point Information Jeunesse) de Lamballe Terre & Mer pour accueillir des jeunes de 16 à 18 ans pour des « missions argent de poche ». Par demi-journée, les jeunes de Coëtmieux ou de communes voisines viennent réaliser de petits travaux auprès de nos agents : l'occasion d'un premier contact avec le monde du travail et pour la collectivité d'un coup de main pour de menus travaux. C'est ainsi que cette année, Pierre, Carla, Antonin, Agathe ont œuvré au débroussaillage, au nettoyage des bâtiments ou au rangement de la médiathèque. Merci à eux pour leur aide !



Elections municipales du 15 mars 2020, Liste « Coëtmieux, l'avenir »



Jean-Paul GAUTHIER
Conseiller délégué
Rue des
Ponts Neufs



Sébastien BAUMONT
1^{er} adjoint
Rue Jean Baumont



Dominique TIREL
Maire
Rue de la Fontaine



Michel MENIER
3^{ème} adjoint
Les Quartiers



Judith HOUDMON
CM
Rue du Bas de la
Lande



Paul REVEL
5^{ème} adjoint
Rue du Coin



Géraldine Gérard
CM
Rue du Coin



Erwan KERANGUYADER
CM
Rue de la Lande Orhan



Christelle LEPAGE
CM
Rue du Bignon



David ROHON
CM
Rue du Marchix



Muriel PURON
CM
Rue de la Forge



Jean-Marie LE MOUNIER
CM
Rue de Belleville



Nadine FLAGEUL
CM
Rue du Frêche



Jean-Luc BARBO
CM
Rue de la Glanerie



Daniel BERTRAND
CM
Rue du Frêche



Virginie PECHEUR
4^{ème} adjointe
Rue du Frêche



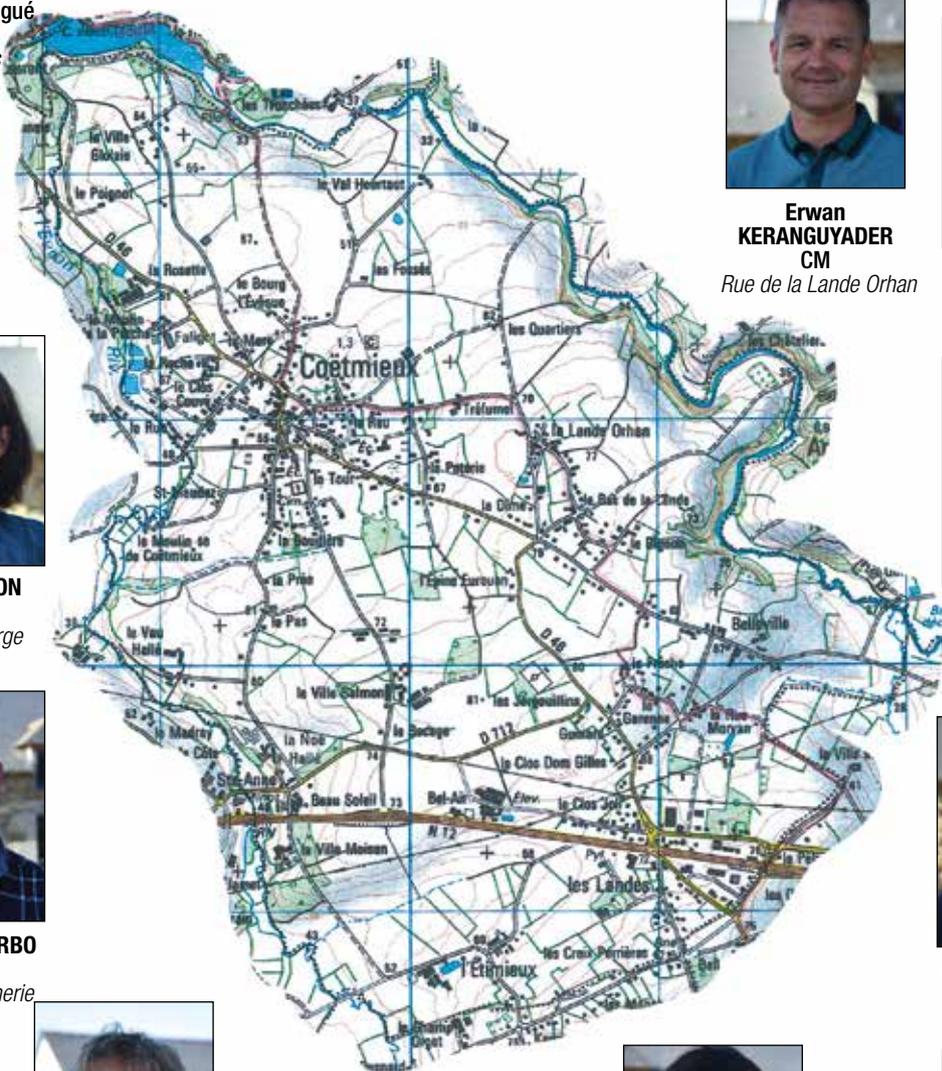
Isabelle MADEC
CM
Rue de Beau Soleil



Laurence HAQUIN
2^{ème} adjointe
Rue des Perrières



Lydie LE GLATIN
CM
Rue du Frêche



ensemble », conduite par Dominique Tirel, Maire sortant

- Inscrits : 1362
- Abstentions : 713 (52.35 %)
- Votants : 649 (47.65 %)
- Blancs : 13 (2.00 %)

- Nuls : 85 (13.09 %)
- Exprimés : 551 (84.90 %)
- **19 élus sur 19 sièges à pourvoir**

Suite au scrutin, la nouvelle équipe municipale s'est réunie le jeudi 28 mai (fin du confinement) :

- **Election du Maire : Dominique Tirel**, 19 voix, réélu Maire à l'unanimité.
- Election des adjoints : ont été élus adjoints à l'unanimité :
 - **1^{er} adjoint** : Finances / Vie associative : **Sébastien Baumont**
 - **2^{ème} adjoint** : Vie scolaire / Citoyenneté : **Laurence Haquin**
 - **3^{ème} adjoint** : Voirie / Réseaux / Urbanisme : **Michel Menier**
 - **4^{ème} adjoint** : Cohésion sociale et intergénérationnelle : **Virginie Pécheur**
 - **5^{ème} adjoint** : Aménagement du territoire communal / Communication : **Paul Revel**
 - et **conseiller délégué nommé par M. le Maire** : Bâtiments / Equipements / Energie : **Jean-Paul Gauthier**

Lors de ce scrutin du 15 mars, ont aussi été élus comme **délégués au Conseil Communautaire** : **Dominique Tirel, Laurence Haquin, Jean-Luc Barbo**, vice-président sortant et réélu 7^{ème} vice-

président de Lamballe Terre et Mer en charge de la transition écologique et énergétique.

Désignation des délégués dans différents organismes :

- **SDE** (Syndicat Départemental d'Electricité) :
 - Titulaire : **Michel Menier**
 - Suppléant : **Daniel Bertrand**
- **ALEC** (Agence Locale de l'Energie et du Climat)
 - Titulaire : **Jean-Paul Gauthier**
 - Suppléant : **Erwan Kéranguyader**
- **CCAS** (Centre Communal d'Action Sociale) : outre le Maire, Président, et les conseillers municipaux de la commission « cohésion sociale et intergénérationnelle » (**Virginie Pécheur, Géraldine Gérard, Judith Houdmon, Nadine Flageul, Lydie Le Glatin**), en feront également partie 5 autres personnes nommées par le Maire et choisies en fonction de leur activité professionnelle ou de leur engagement associatif : **Gilles Darcel, Elodie Gilbert, Jean Guérin, Marlène Simon, Christelle Toussaint**.

Désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants...

...En vue de l'élection des sénateurs du 27 sept. prochain.

Délégués :

- Isabelle Madec
- Dominique Tirel
- Virginie Pécheur
- Jean-Paul Gauthier
- Muriel Puron

Suppléants :

- Marie-Marie Le Mounier
- Judith Houdmon
- David Rohon

Recensement citoyen *obligatoire*



Le recensement à 16 ans doit avoir lieu dans les 3 mois qui suivent le 16^{ème} anniversaire. Il faut alors se faire recenser auprès de sa mairie. Après ces démarches, obtention d'une attestation de recensement qui sera demandée pour l'inscription aux examens et aux concours publics tels que l'examen du baccalauréat ou du permis de conduire.

Conseil Municipal des enfants

Le 30 juin 2020 a eu lieu le dernier conseil municipal des enfants (CME) en présence de Christelle Marchand, Laurence Haquin adjointe à la vie scolaire et à la citoyenneté.

Ce fut l'occasion de dresser le bilan de cette année de Conseil si particulière. Tout n'a pu être concrétisé, en cause : la crise sanitaire.

Au mois d'octobre, lors de Couleurs d'Automne, **les enfants du CME avaient collecté des jouets qui ont été remis à trois œuvres caritatives : le Secours populaire, Balimaya et Rêves de Clowns.**

Ils ont assisté à la **cérémonie du 11 novembre**, et avaient commencé un travail sur la Journée citoyenne qui n'a pu aboutir.

Cette dernière soirée de Conseil a été marquée par un travail sur les abeilles. Le CME avait proposé de créer des hôtels à insectes pour les parterres de la commune. **Suite au confinement, le temps leur manquant, ils ont tout de même réalisé un nichoir à osmies (petites abeilles solitaires) appelé «dorlotoir».** Ces petites maisons permettent aux abeilles sauvages de venir pondre leurs larves qui, au bout d'une année, deviennent des abeilles. Ces abeilles sauvages sont en danger car peu connues du grand public et ne produisant pas de miel ; elles ont peu d'intérêt économique. Elles permettent pourtant la pollinisation de février à octobre et sont très résistantes.



Alors, jardiniers Coëtmieusiens, amateurs ou néophytes, à vos dorlotoirs ! Pour vous en procurer, consultez le site les **dorloteurs.fr**.

Le CME composé, de 12 jeunes des deux écoles et scolarisés en classes de CE2, CM1, CM2 reprendra à la rentrée de septembre avec le vote du renouvellement des conseillers partis en 6^e.

Samedi 23 février, remise par Dominique Tirel, Maire, de leur **première carte d'électeur à 9 jeunes** – sur 18 invités – nouvellement inscrits sur la liste électorale...



Patrimoine

- Cette année, nous n'avons pas pu nous retrouver pour la journée citoyenne en raison de la crise sanitaire du COVID-19. Pour autant, **la fontaine rue de Belleville a pu se parer d'une grille réalisée par Maurice Benoit et Yvan Bourdel** aidés par un forgeron de Jugon-Les-Lacs. Réalisée à l'ancienne, cette grille a pris place fin janvier apportant la dernière touche à cette belle fontaine.



- D'autre part, **Alain Le Guilloux et Yves Michel**, qui avaient débuté **la réfection du mur de l'ancien presbytère** à l'occasion de la journée citoyenne 2019, ont poursuivi leur action **chaque mercredi**. Un travail de longue haleine...



Vandalisme et incivilités

Les équipements publics sont régulièrement vandalisés, notamment les toilettes publiques. Une nouvelle grille de protection a été installée (Entreprise Daniel Jouanny, Coëtmieux). Si vous avez été victime ou témoin d'incivilités, contactez la gendarmerie et/ou la Mairie.



On compte sur vous, parents et jeunes pour faire preuve de responsabilité et de civisme, pour le respect de tous et le bien vivre ensemble.

De nombreux riverains se sont plaints du bruit et de conduites dangereuses de motos, quads et scooters... circulant à vive allure et de façon intempestive à différents endroits de la commune... et en particulier le soir.

La sécurité routière est l'affaire de tous.

Samedi 30 mai...

40 bénévoles - marcheurs, société de chasse, Vélo Club de l'Évron, Conseil Municipal – mobilisés pour **nettoyer les sentiers de la Vallée du Gouessant...**



Informations diverses

Participations

Participations diverses	
CNAS (Comité National d'Aide Sociale)	3816 €
Villes et villages fleuris	175 €
Association des Maires de France	641,43 €

Participations versées aux enfants de la commune (primaires, collèges et lycées)	
Voyage dans le département	30 €
Voyage hors du département	40 €
Voyage à l'étranger	50 €

Subventions aux associations

Associations de Coëtmieux	
Gouessant Foot CAMP	500 €
Vélo Club de l'Evron	3 000 €
Coët Sport	320 €
Section Sportive Amicale Laïque	160 €
Eagles Line Dancers	160 €
Vitamine C	160 €
Société de chasse	160 €
Art Floral	160 €
Club des 3 Rives	160 €
FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie...)	160 €
Coët Dog	160 €
Chœur d'hommes de la baie	160 €
Balimaya	400 €

Associations « lutte contre les maladies »	
Ligue contre le cancer	40 €
France Adot (Dons d'organes)	40 €

Associations « services aux personnes »	
ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)	400 €
Rêves de clowns	40 €

Associations « aides aux handicapés »	
Association Quatre Vaulx	200 €

Tarifs garderie municipale

Tarifs garderie à compter du 1 ^{er} septembre 2020	Tarifs 2020/2021	
	Enfant commune	Enfant hors commune
Matin	2,45 €	2,65 €
Soir	3,00 €	3,15 €
Forfait Matin et Soir	4,60 €	4,85 €

Tarifs restaurant scolaire

Tarifs restaurant scolaire à compter du 1 ^{er} septembre 2020	Tarifs 2020/2021
Repas enfant	3,80 €
Repas adulte	8,65 €
Repas enfant hors commune	5,00 €

Prix de revient d'un repas enfant en 2019 : 8,23 € (masse salariale comprise)

Association des Paralysés de France - APF	40 €
Un défi pour Sullivan	40 €
Club Trégorrois Handisport	40 €
Association des Parents d'enfants dyslexiques - APEDYS	40 €
Saint-Brieuc Handisport	40 €

Autres subventions	
Prévention Routière	40 €
Grandir en Haïti	400 €
Ecoles	
Chambre des métiers (8 jeunes en 2020)	240 €
Bâtiment CFA (3 Jeunes en 2020)	90 €
Maison familiale Rurale (3 Jeunes en 2020)	90 €
Associations extérieures	
Basket Pommeret (9 enfants en 2020)	90 €
CAP danse - Hillion (16 jeunes en 2020)	160 €
Tréguieux Languieux Athlétisme (3 jeunes en 2020)	30 €
Boxing Club Lamballais (2 jeunes en 2020)	20 €
La Bretonne Gymnic Club (4 jeunes en 2020)	40 €
Club des Sports de Glace (1 jeune en 2020)	15 €
Yffiniac Basketball (4 jeunes en 2020)	40 €
L'Atelier des Arts (1 jeune en 2020)	15 €

Compte administratif 2019

Section fonctionnement

Le compte administratif voté par le Conseil Municipal lors de sa séance du 6 mars 2020 affiche un **résultat positif de 306 977,60 €** qui a été affecté en totalité au budget primitif pour les investissements 2020.

Section investissement

Dépenses	257 474,50 €
Matériel de bureau et informatique	14 368,94 €
Mobilier	2 460,99 €
Entretien bâtiments communaux	17 812,51 €
Matériel / commune	3 905,40 €
Opérations d'ordre	4 663,67 €
Autres dépenses	7 301,68 €
Voirie	53 981,25 €
Remboursement d'emprunts	152 980,06 €

Recettes	375 759,18 €
Taxe d'aménagement	18 750,07 €
Fonds de compensation TVA	17 787,20 €
Excédent de fonctionnement 2018	310 817,14 €
Subvention école / numérique	6 894 €
Opérations d'ordre	21 510,77 €

La section investissement termine avec un **résultat positif de 118 284,68 €**.

Budget primitif 2020

Section fonctionnement

Les **dépenses** de fonctionnement concernent tous les frais nécessaires au fonctionnement de la commune comme : **les écoles, l'entretien de voirie, des bâtiments, les salaires du personnel, les subventions aux associations...**

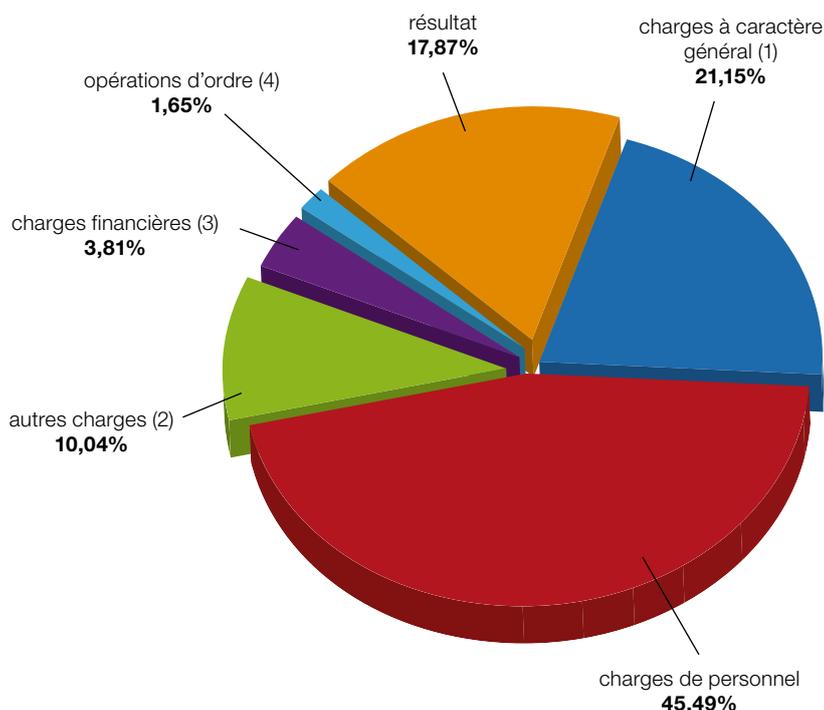
Dépenses	1 287 292,00 €
Charges à caractère général (1)	272 250 €
Charges de personnel	585 550 €
Autres charges (2)	129 292 €
Charges financières (3)	49 000 €
Opérations d'ordre (4)	21 200 €
Résultat	230 000 €

1) Eau, électricité, combustibles, télécom, publications, affranchissements, fournitures scolaires et administratives, plantations, maintenance, assurances, transports, terrains et entretiens bâtiments, alimentation (restaurant scolaire)

(2) Subventions aux associations, contrat d'association / école privée, indemnités élus

(3) Intérêts de la dette

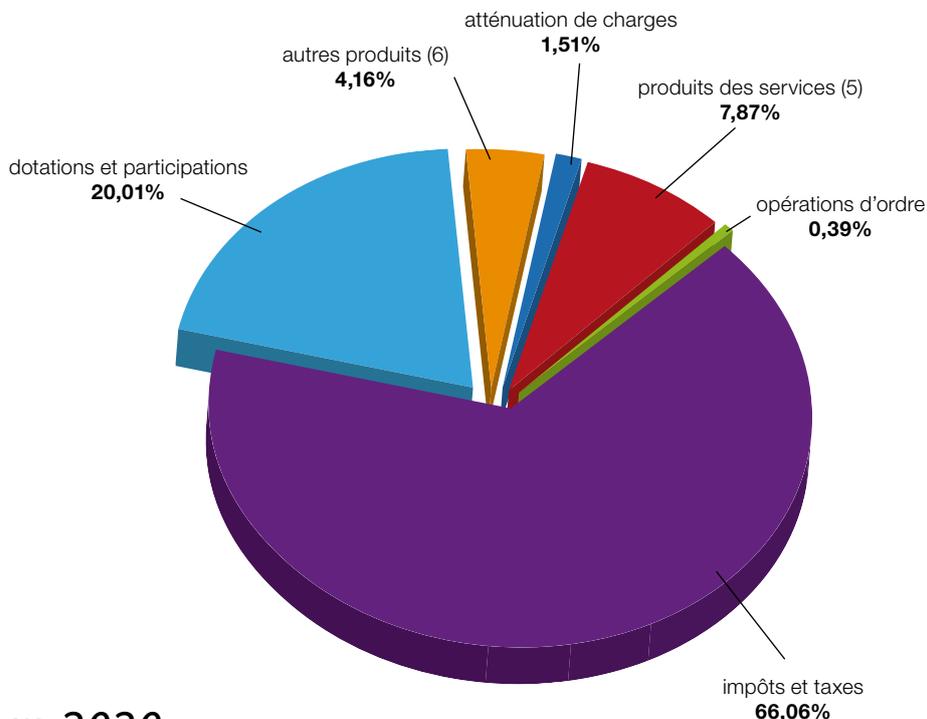
(4) Dotations aux amortissements...



Les recettes de fonctionnement se composent de la fiscalité (produit des impôts et taxes), des dotations, des subventions, de la facturation des services de la commune (restauration scolaire, garderie, location de salles...)

Recettes	1 287 292,00 €
Atténuation de charges	272 250 €
Produits des services (5)	585 550 €
Opérations d'ordre	129 292 €
Impôts et taxes	49 000 €
Dotations et participations	21 200 €
Autres produits (6)	230 000 €

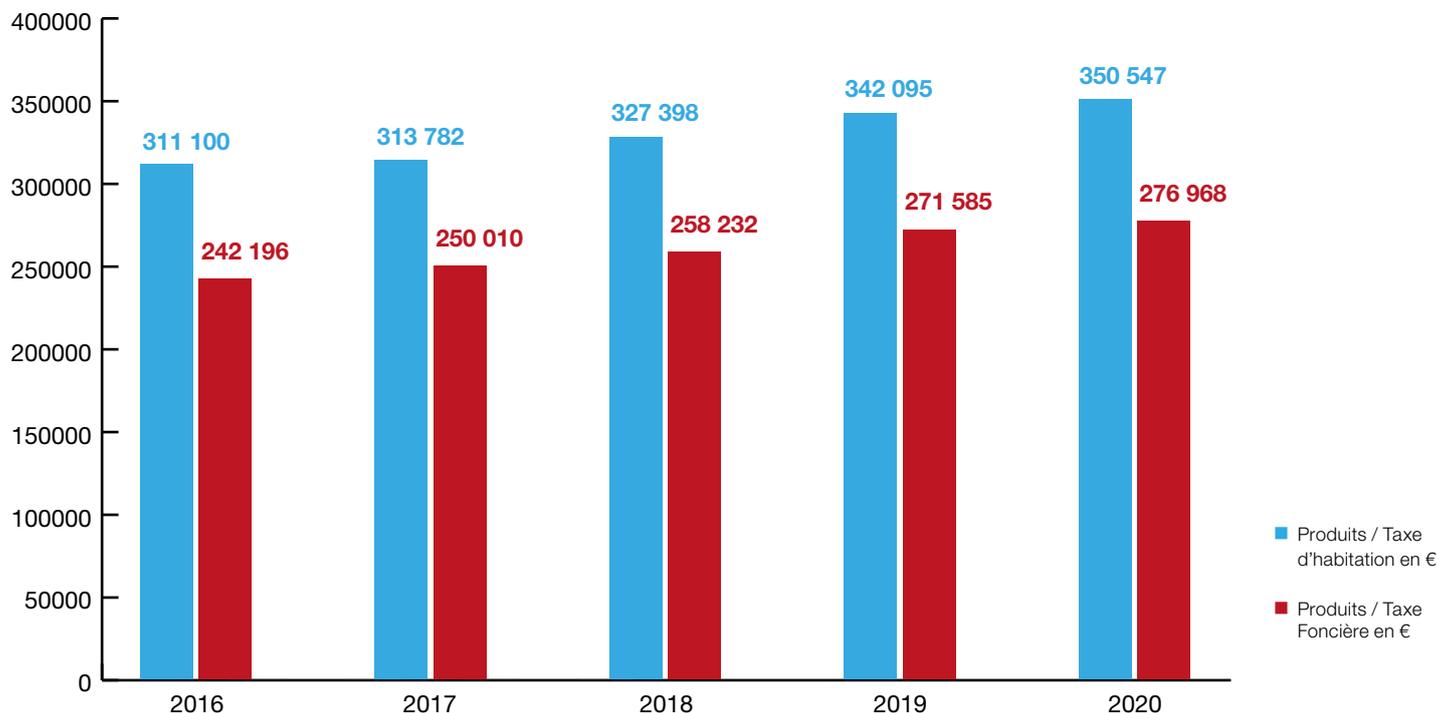
(5) Garderie, restaurant scolaire, locations salle municipale
 (6) Revenus loyers immeubles communaux, remboursements assurances



Produits des impôts locaux en 2020

Les taux d'impositions votés par la commune sont identiques à l'année 2019, à savoir Taxe d'habitation (21,13 %), Taxe Foncière Bâti (21,91 %), Taxe Foncière Non Bâti (86,85 %).

Les contributions directes (Taxe foncière bâti et non bâti, taxe d'habitation) attendues sont de 627 515 €, soit + 13 835 € grâce à l'évolution naturelle des bases (nouvelles constructions) et à la revalorisation automatique des bases par l'Etat de 0,90 %



Section Investissement

Avec les restes à réaliser 2019, le budget 2020 s'équilibre en recettes et en dépenses pour un montant de 789 549,99 €.

Principales dépenses d'investissement 2020 :

- Effacement des réseaux : 105 500 €
- Matériel / commune (matériel informatique, mobilier ...) : 105 000 €
- Voirie : 300 000 €
- Remboursement du capital de la dette : 160 000 €

Principales recettes d'investissement 2020 :

- Fonds de compensation TVA : 15 000 €
- Taxe d'aménagement : 20 000 €
- Excédent de fonctionnement 2019 : 306 977,99 €
- Subvention départementale (Contrat de territoire) : 68 432 €
- Subvention état (Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux) : 64 940 €

Avancement des travaux de la nouvelle station d'épuration située près de l'étang des Ponts Neufs

Le gros œuvre est terminé : la grue a déjà quitté les lieux ; restent les bâtiments provisoires à retirer.

Place à l'installation de la machinerie et des finitions pour mettre en marche le complexe. **Livraison prévue début 2021.**



Coëtmieux sonorisation

Animations, sonorisations pour toutes vos soirées.

Contact :

32, rue de la Truite – 22400 COËTMIEUX

02.96.34.62.16 / 06.66.86.72.70 / 06.16.42.69.16

IDEIZH3D...

...matérialise vos idées... Votre idée 3D modélisée, imprimée...

Contact : David KUHN

6, rue du Four – 22400 COËTMIEUX

06.72.22.79.40

IDeizh3D@gmail.com

Henry Depuis Longtemps Cuisine bistrot - rue de la Truite...

...vous propose **chaque 1^{er} dimanche du mois** le fameux « poulet rôti » provenant de la ferme de Marie-Jeanne à Andel, accompagné de ses patates. Vous pouvez aussi commander des **huîtres** (Erquy ou Paimpol) sur réservation, avant 12h, le samedi.

Restaurant ouvert le midi du lundi au vendredi, ainsi que le vendredi soir. À emporter également le **vendredi soir : pizzas, burgers, Fish and Chips.**

Une nouvelle carte « pizzas » vous sera proposée à partir de septembre ; à consulter sur facebook ou directement au restaurant.

Sur place : grillades au feu de bois, pizzas, burgers, Fish and Chips. Sur réservation ! Le midi, tous nos plats peuvent aussi être emportés.

Service traiteur disponible pour vos demandes de repas. Possibilité de prêt de matériel pour la remise en température de vos plats (paëlla, cous-cous, rougail, Pam balaya,...).

Consultez-nous ! 02 96 51 14 59

Restaurant «Quoi de Mieux» I, rue du Four

« Nous voulons remercier les gens qui ont répondu présents par leur soutien pendant la période du confinement. Ce soutien apporté aux petits commerçants, artisans et entreprises locaux donne de la vie dans notre commune. Encore merci à vous. **Nous sommes ouverts du lundi au vendredi, avec notre menu du jour, à 13 € et nos formules à emporter. N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations.** Le menu du jour est publié, chaque jour, sur notre page Facebook Restaurant «Quoi de Mieux».

Tél : 06.66.80.23.44 ou 06.16.34.80.14.

Bon courage à tous et prenez soin de vous.»

Pascal et Pauline



Transport

A compter du 1er septembre 2020, l'agglomération de Lamballe Terre & Mer est responsable de l'organisation des transports scolaires sur l'ensemble de son territoire. La gestion est confiée à la CAT- Transdev en co-traitance avec les Cars Le Vacon qui met en place SCOLIBUS.

Tout élève **domicilié et scolarisé** dans l'une des [38 communes de Lamballe Terre & Mer](#) doit désormais s'inscrire auprès du service SCOLIBUS.

Une rubrique dédiée au transport scolaire est accessible sur le site distribus.bzh. Les familles peuvent y retrouver toutes les informations sur les conditions d'accès au transport scolaire et d'inscription, les tarifs et modalités de paiement mais également sur les circuits et les horaires.

Pour plus de facilité, les **inscriptions sont possibles en ligne** depuis la rubrique Transport scolaire (SCOLIBUS) sur le site distribus.bzh. Il suffit de :

1. télécharger et compléter le formulaire de mandat de prélèvement SEPA
2. cliquer sur le lien vers la e-boutique puis sur " Je demande un titre de transport scolaire "
3. compléter le formulaire d'inscription et y joindre le mandat de prélèvement SEPA, un RIB et une photo de l'enfant.

Bien vivre ensemble

- **Arrêté préfectoral** : les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés avec les tondeuses à gazon (mais aussi tout appareil - tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques - susceptible de gêner le voisinage) ne peuvent être effectués que les jours ouvrables de 08h30 à 12h et de 13h30 à 19h30, les samedis de 09h à 12h et de 15h à 19h et les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.
- **Destruction des chardons : Arrêté préfectoral du 08 Avril 2005** : les propriétaires, fermiers, usufruitiers et usagers sont tenus de procéder à la destruction des chardons dans chacune des parcelles qu'ils possèdent ou exploitent, dont ils ont la jouissance ou l'usage. Cette destruction devra être opérée et terminée au plus tard avant la maturation des graines et ce jusqu'au 1^{er} Octobre.

La crise sanitaire à Coëtmieux...

Comment bien jeter son équipement de protection ?

Pour des raisons sanitaires afin **d'éviter la propagation du virus et protéger les agents** de collecte et de traitement des déchets, des gestes simples sont à adopter pour votre équipement de protection.

Vos **masques et gants** sont à déposer dans un sac poubelle, dans votre **bac à ordures ménagères**, et en aucun cas dans la nature ou dans votre bac jaune de tri. En plus d'exposer le personnel de la chaîne de tri à des risques sanitaires, les masques ne sont en aucun cas recyclables.

Jeter les masques et gants par terre est **un délit puni par la loi**. Il s'agit d'un dépôt sauvage : ils ne sont **pas biodégradables** et mettront plus de **400 ans** à s'éliminer dans la nature.

Protégeons nos agents de collecte, protégeons notre environnement.



La crise sanitaire à Coëtmieux (suite)

À la mairie

Dominique Tirel, Maire, était toujours joignable en cas d'urgence... Et permanence téléphonique assurée... Distribution de masques aux personnes majeures – en direct – financés par les indemnités des élus...



Dans nos commerces...

- La station-service « Total » en bordure de la RN12... « La Renaissance », pour le tabac, les jeux... ouverts en permanence... Notre boulangerie aussi... Et Maxime a même proposé des pizzas livrées à domicile...
- Comme HDL (Henry Depuis Longtemps) aux Landes, avec ses huîtres et poulets rôtis du dimanche midi... Ses plats à emporter le mercredi et le vendredi... Et chaque jour, même initiative chez Pascal Bagot, au Bourg, restaurant « Quoi de mieux »... Après fermeture obligatoire, « New Style Coiffure » a pu reprendre ses activités... chacun respectant les exigences sanitaires... Bravo et Merci... avec le souhait que nous tous continuions à leur faire confiance... Elles, ils le méritent...

> Maxime, le boulanger, et d'autres bénévoles ont réalisé des visières pour l'hôpital Yves Le Foll, les infirmières libérales, le personnel communal.

Dans les écoles



Reprise le 11 mai... Sur la base du « volontariat » mais sans les petites et moyennes sections... avec le protocole sanitaire... et deux jours / semaine : 78 élèves à l'école de la Glanerie et 62 élèves à l'école Sainte Jeanne d'Arc... Après le 22 juin, rythme normal... c'est-à-dire 4 jours / semaine dans les 2 écoles... (132 élèves présents à l'école de la Glanerie, sur 140...).

Au restaurant scolaire : même exigence du point de vue sanitaire : 2-3 par table... 4 m² par élève... 24 repas le 12 mai... 46 repas / jour servis en moyenne en mai... Après le 22 juin, les élèves étant plus nombreux, la fréquentation du restaurant scolaire a retrouvé son fonctionnement presque habituel avec 170 repas / jour.



L'initiative solidaire « A vos Crayons »

Une action solidaire commune entre les 2 écoles a été lancée lors du confinement, à savoir réaliser un dessin pour les personnes isolées de Coëtmieux, les résidents et le personnel de l'EHPAD de St René.

Les enfants des 2 écoles se sont donc mis au travail pendant le confinement

Cette initiative solidaire a suscité l'intérêt de beaucoup d'enfants et de parents. Ce ne sont pas moins de **180 œuvres qui ont été réalisées** ;

Distribution faite par Virginie Pêcheur, adjointe aux affaires sociales et à l'intergénérationnel, Judith Houdmon, conseillère municipale et co-présidente de l'amicale laïque, Micheline Percevault, adjointe aux affaires sociales du mandat 2014-2020.



Vie sociale

TEMPS PART'ÂGÉ

La reprise des animations de temps part'agé a eu lieu le lundi 22 juin. Cette activité s'est déroulée de 14h à 16h30, dans le respect des gestes barrières et des règles de distanciation.

Programme :

- Quizz musical, avec des chansons des années 1960
- Petite séance de gymnastique adaptée
- 2 chansons en gallo apprises...



... **Et un repas « partagé »** le lundi 20 juillet... Bravo aux bénévoles qui mettent en place ces animations... **Et bienvenue à la rentrée à de nouveaux aînés... Et à d'autres personnes qui ont un peu de temps à donner.**

Contact : Virginie Pêcheur, tél. 06 63 44 63 23



Le caxe – Les ouéziaos par JG



BirdsDesines

Coup de projecteur

Solange Redon...

...Directrice Générale des Services à la mairie de Coëtmieux depuis janvier 2017, Solange s'occupe de la gestion des ressources humaines et des services, des conseils municipaux et du suivi des dossiers avec Lamballe Terre & Mer et d'autres acteurs publics et privés...

« Je suis maman de 2 enfants : Eliott 6 ans et Anouk 19 mois. Anouk a une maladie génétique ultra rare qui touche moins de 100 enfants dans le monde. Sa maladie se traduit par des troubles respiratoires et de l'oralité, un retard moteur et langagier. Nous utilisons le langage Makaton pour communiquer. Elle adore La famille tortue que vous pouvez retrouver sur Makomptine.

Pendant le confinement, Guillaume Canet faisait des « Lives » sur Instagram. Tout d'abord intéressé par les services Covid19, il a élargi son champ d'intervention. Je l'ai contacté afin de traiter d'un sujet qui me préoccupe vraiment : la continuité et/ou la rupture des soins des enfants en situation de handicap pendant et post-confinement. Il m'a laissé la parole pendant 20 mn ce mercredi 13 mai 2020 (le Live est toujours disponible sur son profil). Souhaitant m'aider, le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce de Saint-Brieuc a reçu plusieurs colis de matériel, dont 2 de Guillaume Canet, afin que les professionnels puissent continuer les soins d'Anouk et des autres enfants.

Un autre sujet me préoccupe : l'inclusion et la communication de tous.

J'entends souvent « J'ai pratiqué la langue des signes avec bébé, mais il a très vite parlé et j'ai arrêté ». Je comprends. J'ai surtout conscience que si tous les enfants apprennent à reconnaître ces signes associés à la parole, ces enfants et futurs adultes qu'ils deviendront auront les outils pour communiquer avec celui dont c'est son seul moyen de communication.

Le Makaton est un Programme d'Aide à la Communication et au Langage, constitué d'un vocabulaire fonctionnel utilisé avec la parole, les signes et/ou les pictogrammes. Les signes et les pictogrammes illustrent l'ensemble des concepts. Ils offrent une représentation visuelle du langage, qui améliore la compréhension et facilite l'expression. Le Makaton est un langage complété au



langage oral. Il permet, d'une part, un rayonnement dans la communication des maternelles lorsqu'ils parlent peu et, d'autre part, favorise l'apprentissage de la lecture et la préparation au langage écrit grâce au symbolisme des pictogrammes. Connaître le Makaton permet de favoriser l'inclusion dans les 2 sens : la personne en

difficulté vers la personne sans difficulté et inversement.

La journée nationale du Makaton est le 30 septembre 2020. A vos idées afin de promouvoir, sensibiliser et permettre la communication de tous ! »

Recette de crêpes en Makaton de Solange



2 pots de farine, 4 pots de lait, 3 œufs, du beurre et une pincée de sel

Un saladier, une cuillère en bois, une poêle et une louche

Mettre la farine et le sel dans le saladier

Casser les œufs et mélanger avec la cuillère en bois

Verser doucement le lait et mélanger encore

Attendre une heure

Faire fondre une cuillerée de beurre dans la poêle

Mettre une louchée dans la poêle et faire cuire la crêpe

Vous pouvez manger la crêpe avec du chocolat, du sucre, de la confiture ...